

LES NOUVEAUX ABIDJANAIS ET LEURS RACINES

Ou l'idéologie du citadin- planteur

Bernard DELPECH

Psycho-sociologue de l'O.R.S.T.O.M., 24, rue Bayard, 75008 Paris

MOTS-CLÉS : Néo-citadins — Relations ville-campagne -- Citadins-planteurs — Investissements (au village d'origine) — Visites (au village d'origine) — Retours (au village d'origine) — Pouvoir local — Abidjan.

KEY WORDS : New townsmen — Relations between town and countryside — Urban planters — Investments (in the native village) — Visits (to the native village) — Returns (to the native village) — Local power — Abidjan.

« je plains l'enfant déraciné dès son plus jeune âge qui ne connaîtra jamais la joie douce-amère de venir se retremper dans sa petite patrie, d'y retrouver des ombres chères et d'y ressentir mieux qu'ailleurs le grand courant qui nous porte comme il a porté nos ancêtres, vers un avenir dont chacun est responsable pour sa modeste part ».

Félix HOURHOUËT-BOIGNY

Il est 13 heures ce samedi 3 octobre 1981, au terminus d'Adjamé, dans la banlieue nord d'Abidjan. Au loin, en contre-bas, l'autobus vert-et-beige de la SOTRA (1) flotte dans une brume fuligineuse. Ployant sous la charge et le poids des ans, il gravit la côte en ahanant, pour venir s'échouer au bord de la chaussée à grands renforts de claquements de portières et de grincements de freins.

Dans le flot tumultueux et bigarré qui dévale vers la gare routière d'Agban toute proche (2), Mathieu

Koffi, 41 ans, électricien-diéséliste à l'EECI (3), le feutre gaîment incliné sur l'oreille et la cigarette aux lèvres, se hâte dans ses vêtements de fête.

En familier des lieux, il contourne à grandes enjambées boutiques achalandées et gargottes aux effluves lourdes de friture. Guidé par les clameurs d'un « coxeur » (4), il s'engouffre sans hésiter dans un « mille-kilos » (5) en partance dont l'orgueilleuse devise « jusqu'au bout du monde » lui inspire pleine confiance. Le véhicule s'ébranle presque aussitôt et

(1) Société des Transports d'Abidjan.

(2) Principal lieu d'échanges ville-brousse, porte vers l'intérieur du pays et le reste de l'Afrique occidentale.

(3) Énergie Électrique de Côte d'Ivoire.

(4) Ainsi nomme-t-on, en argot franco-africain, les aides-chauffeurs qui racolent dans les gares routières.

(5) A l'origine, appellation d'un fourgon Renault d'une charge utile de mille kilos qui s'illustra longtemps sur les pistes. Désigne aujourd'hui tout véhicule de ce type affecté au transport des voyageurs.

disparaît dans des vapeurs de pétrole. En route pour Bouaké (1) !

Comme des milliers d'Abidjanais en cette veille de Toussaint, Mathieu est tout en joie à la pensée de se retremper d'ici quelques heures et trois jours durant dans l'ambiance villageoise, de retrouver ses proches avec qui discuter des affaires du lignage, de participer peut-être à la réunion de l'association de développement et de se féliciter, à coup sûr, de la prospérité de ses plantations.

Près des trois-quarts des Ivoiriens d'Abidjan sont nés hors de la métropole (2), la proportion atteignant 90 % chez les adultes. Quels liens économiques, sociaux et affectifs ces néo-citadins entretiennent-ils avec leur milieu d'origine ? L'interrogation apparaît pertinente en ces temps où les pouvoirs publics, au plus haut niveau, exhortent les citoyens à participer au développement de leur région.

1. Un échantillon d'Ivoiriens du Centre et du Sud

Quinze ans après J.-M. GIBBAL qui leur consacra une importante étude (3), nous les avons interviewés sur ce thème dans les quartiers peuplés de Koumassi, Treichville, Adjamé et Yopougon. Pour des raisons extérieures à cette enquête (4), tous nos interlocuteurs sont originaires du sud et du centre du pays, régions les moins éloignées d'Abidjan, celles où se sont le plus largement développées les cultures pérennes de rapport qui en font les provinces les plus riches de Côte d'Ivoire.

On se reportera à notre précédent article, dans ce même cahier (pp. 551-553), pour une définition détaillée de l'échantillon et pour une analyse de ses principales caractéristiques (appartenance socio-culturelle, âge, ancienneté dans la ville, activités professionnelles et revenus). Nous ajouterons toutefois ici des précisions sur deux dimensions supplémentaires : le milieu d'origine et les aires migratoires.

Pour chacun des sujets, nous avons croisé l'appartenance socio-culturelle et la nature du milieu de naissance, celui-ci se différenciant en rural d'une part, urbain (ou semi-urbain) d'autre part (tabl. I).

La plupart des enquêtés sont des villageois « purs », nés dans leur milieu ethnique. Cependant, les attaches rurales de 30 % d'entre eux sont plus lointaines, médiatisées par le fait qu'ils sont nés ou ont, à tout le

TABLEAU I

Relation entre milieu de naissance et milieu d'origine

| DÉFINITION DU MILIEU | % DE SUJETS |
|---|-------------|
| Milieu rural ethnique..... | 62 % |
| Milieu urbain ethnique..... | 30 % |
| Milieu urbain extérieur à l'ethnie..... | 5 % |
| Milieu rural extérieur à l'ethnie..... | 3 % |
| TOTAL..... | 592 = 100 % |

moins, grandi dans une ville secondaire, chef-lieu d'arrondissement ou de département. Mais il en est peu qui nous aient affirmé avoir totalement rompu avec leur pays d'origine. Les sujets présentant la plus grande distance sociologique par rapport à leurs racines (milieu rural et urbain extérieurs à leur ethnie) sont en quantité presque négligeable.

Les villages de naissance ont été classés selon leur éloignement d'Abidjan et regroupés dans cinq aires de rayon croissant (tabl. II).

TABLEAU II

| DISTANCE (1) | % SUPERFICIE (2) | % SUJETS (3) |
|---------------------|------------------|--------------|
| de 30 à 100 km.... | I 11 % | 10 % |
| de 101 à 200 km.... | II 18 % | 16 % |
| de 201 à 300 km.... | III 34 % | 35 % |
| de 301 à 400 km.... | IV 23 % | 19 % |
| + de 400 km..... | V 14 % | 20 % |
| TOTAL..... | | 592 = 100 % |

(1) Distance du village natal.

(2) % de la superficie totale des aires.

(3) % du nombre total de sujets.

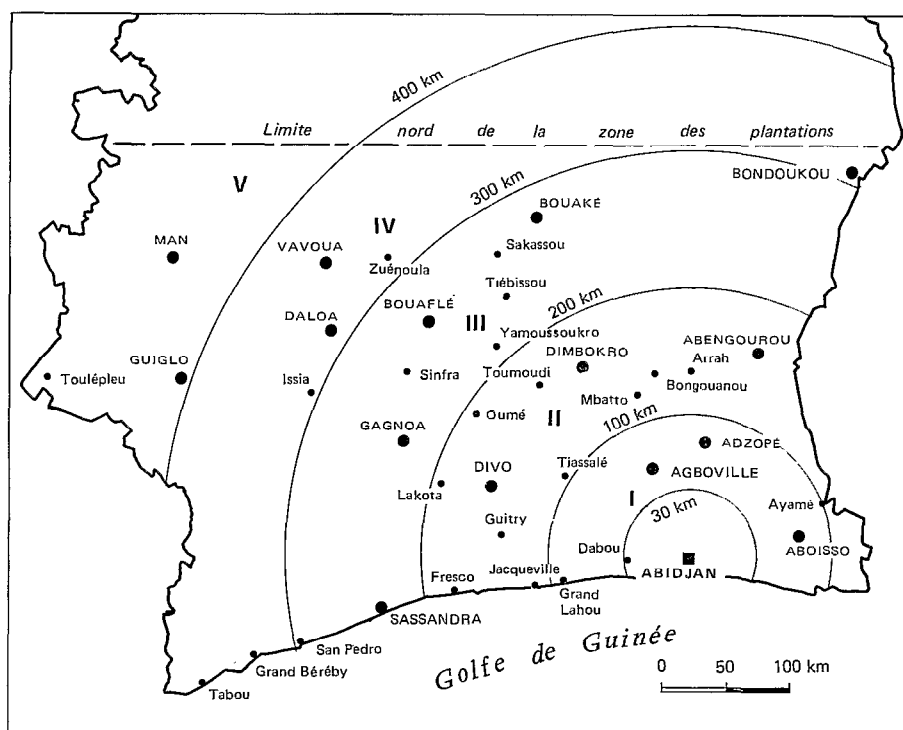
Le segment le plus court (30 km) correspond à la distance maxima qui puisse être raisonnablement parcourue deux fois par jour. La proportion d'enquêtés originaires des villages compris dans cette première aire est effectivement faible (10 %) en raison, précisément, de la fréquence des mouvements alternants quotidiens permettant de travailler en ville tout en résidant au village. Se trouvent inclus dans cette plage s'étendant jusqu'à 100 km de la capitale, la totalité du complexe lagunaire englobant, d'ouest en est, les pays alladian (Jacqueville), ahizi, adiou-

(1) Seconde ville de Côte d'Ivoire, à 350 km d'Abidjan, au cœur du pays baoulé, dans la zone de transition entre forêt et savane.

(2) Par décret présidentiel Abidjan n'est plus aujourd'hui la capitale politique du pays.

(3) « Citadins et villageois dans la ville africaine », Paris, Maspéro, 1974.

(4) Enquête réalisée dans le cadre d'un programme de recherche portant sur l'attraction urbaine en milieu de plantation. Voir ci-dessus, dans le présent cahier, notre article sur la solidarité populaire abidjanaise. L'échantillon observé est commun aux deux études.



Les aires d'origines

krou (fortes densités), abidji (Adzopé), la portion extrême du pays ébrié (Dabou), les pays abé et akié (Agboville, Adzopé), le pays abouré et le sud du pays agni (région du Sanwi, Aboisso, Ayamé, Krinjabo). Cette aire s'étend sur 19.000 km².

La seconde aire (101 à 200 km d'Abidjan) couvre les pays avikam (Grand-Lahou) et godié (Fresco), le pays dida (Divo, Lakota et Guitry), la frange septentrionale du pays akié (Afféry et Yakassé), la portion sud du pays baoulé, notamment la région peuplée de Dimbokro, celle de Toumoudi et de Tiassalé, l'Indénié et le Moronou agni de faibles densités relatives (Abengourou, Bongouanou, Arrah et Mbatto). 16 % des enquêtés sont originaires de villages situés dans cette plage de 30.000 km².

La troisième aire, déterminée par un rayon de 300 km, inclut, d'ouest en est, les pays bakwé, néyo, kodia et krou (San-Pédro, Sassandra), une partie du pays bété (région de Gagnoa, à fortes densités), les pays gban (assez fortement peuplé autour d'Oumé) et gourou (Bouaflé, Sinfra), le centre et le nord du pays baoulé comprenant les régions de Yamoussoukro, Bouaké (fortes densités), Sakassou, Tiébissou, Ouéllé, Daoukro. S'y trouvent enfin inscrits le nord du pays agni (Agnibilékrou) et le pays abron, faiblement peuplé (Boundoukou). La plus forte proportion de

notre échantillon (35 %) y est née. Cette troisième aire couvre 59.000 km².

La quatrième plage, délimitée par un rayon de 400 km, s'étend sur tout le pays krou jusqu'au Cavalley (Tabou, Grand-Béréby, Grabo). Elle recouvre la partie septentrionale du pays bakwé, le sud du pays guéré, le nord, très peuplé, du pays bété (Daloa, Vavoua, Issia), la frange nord du pays gourou, elle aussi très densément occupée (Zouénoula). 19 % de nos enquêtés en sont issus. Elle couvre 40.000 km².

L'ultime couronne, au-delà de 400 km, s'étend vers l'est sur la plus grande partie du pays guéré (Toulépleu, Guiglo) et sur les zones à forte pression démographique du pays dan (Man). 20 % de nos enquêtés en proviennent. Elle couvre 24.000 km².

La mise en rapport, pour chacune des aires, du nombre de sujets qui en sont originaires et de sa superficie livre des indices dont les valeurs sont très voisines. Le taux d'émigration reste donc à peu près constant quelque soit la distance de la région considérée par rapport à la métropole et quelqu'en soit la densité d'occupation de l'espace. La pression démographique ou le sous-peuplement, l'enclavement et la marginalisation ne semblent pas des déterminants du volume de l'exode.

2. Les citadins aux champs

Qu'ils soient natifs d'un village ou originaires d'un centre urbain, la plupart de nos interlocuteurs ont gardé contact avec leur milieu de naissance, même si, au bout du compte, ils ne s'y rendent guère plus d'une fois l'an, le temps d'un week-end ou lors de leurs congés. Il n'en est point qui ne déplore les obligations professionnelles, la distance et la modicité des moyens pécuniaires, autant d'obstacles qui les tiennent éloignés du pays.

TABLEAU III
Présence des émigrés au village

| VISITE AU VILLAGE D'ORIGINE | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|--|-----------------------------|
| Se sont rendus dans leur village au moins une fois dans l'année..... | 82 % (1) |
| Ne s'y sont pas rendus..... | 18 % (2) |
| TOTAL..... | 592 = 100 % |

- (1) Limites de confiance allant de 79 à 85 % au seuil de 5 %.
(2) Limites de confiance allant de 15 à 21 % au seuil de 5 %.

TABLEAU IV
Fréquence des visites au village

| NOMBRE DE VISITES AU VILLAGE | % DU NOMBRE DE SUJETS S'ÉTANT RENDUS AU VILLAGE DANS L'ANNÉE |
|------------------------------|--|
| 1 visite..... | 83 % (1) |
| 2 visites..... | 12 % (2) |
| 3 visites ou plus..... | 5 % (3) |
| TOTAL..... | 486 = 100 % |

- (1) Limites de confiance allant de 80 à 86 % au seuil de 5 %.
(2) Limites de confiance allant de 9 à 15 % au seuil de 5 %.
(3) Limites de confiance allant de 2 à 8 % au seuil de 5 %.

TABLEAU V

Durée des séjours au village

| DURÉE DU SÉJOUR AU VILLAGE | % DU NOMBRE DE SUJETS S'ÉTANT RENDUS AU VILLAGE DANS L'ANNÉE |
|--------------------------------|--|
| de 1 à 2 jours (week-end)..... | 50 % (1) |
| de 3 jours à une semaine..... | 26 % (2) |
| 1 mois..... | 24 % (3) |
| TOTAL..... | 486 = 100 % |

- (1) Limites de confiance allant de 46 à 54 % au seuil de 5 %.
(2) Limites de confiance allant de 22 à 30 % au seuil de 5 %.
(3) Limites de confiance allant de 20 à 28 % au seuil de 5 %.

Comme le suggère l'examen de la fréquence des visites et contrairement à une assertion répandue, il n'y a pas de relation stricte entre le nombre annuel de séjours et l'éloignement géographique ou social de l'émigré par rapport à sa communauté d'origine, les visites les plus brèves étant, au demeurant, surtout le fait d'originaires de régions relativement proches.

TABLEAU VI

Fréquence des visites selon la distance du village

| NOMBRE DE VISITES \ DISTANCE DU VILLAGE | DISTANCE DU VILLAGE | | | | |
|---|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------|
| | — de 100 km | de 101 à 200 km | de 201 à 300 km | de 301 à 400 km | + de 400 km |
| Pas de visite..... | 16 % | 23 % | 17 % | 11 % | 25 % |
| 1 visite..... | 62 % | 62 % | 69 % | 84 % | 61 % |
| 2 visites..... | 11 % | 11 % | 10 % | 3 % | 10 % |
| 3 visites et plus.... | 11 % | 4 % | 4 % | 2 % | 4 % |
| TOTAL..... | 59 | 95 | 207 | 113 | 118 |
| | = | = | = | = | = |
| | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

χ^2 non-significatif au seuil de 10 %.

TABLEAU VII

Présence des émigrés au village selon les caractéristiques du milieu d'origine

| MILIEU D'ORIGINE \ VISITES | VISITES | | TOTAL |
|--------------------------------------|--|---|-------------|
| | ONT EFFECTUÉ 1 OU PLUSIEURS VISITES DANS L'ANNÉE | N'ONT EFFECTUÉ AUCUNE VISITE DANS L'ANNÉE | |
| Milieu rural ethnique..... | 82 % | 18 % | 367 = 100 % |
| Milieu urbain ethnique..... | 81 % | 19 % | 178 = 100 % |
| Milieu urbain extérieur à l'ethnie.. | — | — | 30 = 100 % |
| Milieu rural extérieur à l'ethnie.. | — | — | 17 = 100 % |

χ^2 non significatif au seuil de 10 %.

Pierre Y., 41 ans, Akié : « Pour nous, gens de Basse-Côte, le village natal n'est pas tellement loin ; on peut tirer un jour ou même un soir si on est en voiture. C'est surtout le dimanche qu'on nous voit en planteurs.

Vous venez ce jour et vous remarquez que le village se remplit d'autos et de taxis, vous voyez la route bien chargée jusqu'en brousse le matin, jusqu'à Abidjan le soir ».

TABLEAU VIII

Fréquence des visites d'une journée ou d'un week-end selon la distance du village

| DISTANCE DU VILLAGE | SÉJOURS COURTS | | TOTAL |
|----------------------|---|-----------------------|-------------|
| | ONT EFFECTUÉ UN OU PLUSIEURS SÉJOURS DE 1 A 2 JOURS | N'EN ONT PAS EFFECTUÉ | |
| Moins de 100 km..... | 72 % | 28 % | 59 = 100 % |
| De 101 à 200 km..... | 38 % | 62 % | 95 = 100 % |
| De 201 à 300 km..... | 47 % | 53 % | 207 = 100 % |
| De 301 à 400 km..... | 30 % | 70 % | 113 = 100 % |
| Plus de 400 km..... | 35 % | 65 % | 118 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

L'assistance aux événements familiaux et aux cérémonies villageoises constitue, en dehors des séjours annuels de détente, le motif principal des déplacements.

TABLEAU IX

Motifs des visites au village

| MOTIF DE LA VISITE AU VILLAGE | % DU NOMBRE DE VISITES |
|---|------------------------|
| Participation à une cérémonie..... | 53 % (1) |
| Détente en famille..... | 39 % (2) |
| Surveillance d'intérêts économiques.... | 8 % (3) |
| TOTAL..... | 611 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 49 à 57 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 35 à 44 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance allant de 4 à 12 % au seuil de 5 %.

Figurent en premier lieu les funérailles auxquelles on ne peut que difficilement se soustraire, la nouvelle se répandant par le canal de l'association d'originaires du quartier. Une absence a toute chance d'être interprétée non seulement comme une offense à la mémoire du défunt et à sa famille mais encore, plus gravement, comme une désaffection à l'égard de la communauté villageoise. La participation à des obsèques n'est-elle pas le motif d'absence le plus fréquent — et le plus plausible — dans les services publics abidjanais ?

Si des raisons impérieuses empêchent de s'y rendre, on prend soin de se faire excuser par l'entremise d'un

compatriote auquel on confie un message de condoléances accompagné de quelques billets en obole de contribution aux frais d'inhumation.

TABLEAU X

Nature des cérémonies justifiant les visites

| NATURE DES CÉRÉMONIES | % DU NOMBRE DE VISITES POUR PARTICIPER A UNE CÉRÉMONIE |
|------------------------------|--|
| Funérailles..... | 89 % (1) |
| Mariage..... | 8 % (2) |
| Baptême ou circoncision..... | 3 % (3) |
| TOTAL..... | 324 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 86 à 92 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 5 à 11 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance allant de 0 à 6 % au seuil de 5 %.

André K., 37 ans, Baoulé : « Les funérailles sont une grande occasion pour partir au village et rencontrer le monde. Il y en a même qui viennent surtout en cet événement pour se montrer en riches devant l'agglomération. Il y en a aussi qui n'aiment pas tant bouger mais ils se forcent parce que le deuil est celui du village et qu'on peut même l'apprendre par la radio ».

Lorsqu'ils invoquent l'insuffisance des revenus pour justifier l'espacement des visites au pays, les émigrés ne font pas seulement allusion au coût du transport ; ils songent surtout aux dépenses inhérentes au séjour, en particulier aux cadeaux à l'intention des membres de la famille et des amis, car il

n'est pas conforme à l'usage d'arriver au village les mains vides. La distribution obligée de présents témoigne des sentiments de solidarité de l'émigré à l'égard de chacun, de son attachement au village mais aussi et tout autant, de sa réussite citadine.

Jean F., 40 ans, Gouro : « *Cadeaux, toujours des cadeaux ! C'est le mol qu'on te dit le plus quand tu arrives en brousse. Les villageois croient que parce que tu es en ville, ça y est que tu es enrichi et toi tu ne veux pas dire non comme ça te fait une louange comme quoi tu gagnes l'argent en masse. Alors, ça ne va pas à cause des dépenses, on attend l'argent* ».



1

S'ajoutent à ces cadeaux, pour entretenir l'image d'une généreuse prospérité, une participation régu-

TABLEAU XI
Liens de parenté entre bénéficiaires et donateurs

| LIEN DE PARENTÉ DU BÉNÉFICIAIRE PAR RAPPORT AU DONATEUR | % DU NOMBRE DE SUJETS AYANT APPORTÉ DES CADEAUX |
|---|---|
| Père, mère, frères, fils, filles..... | 73 % |
| Oncles et tantes directs des deux parentèles..... | 29 % |
| Parents plus éloignés..... | 4 % |
| Amis..... | 2 % |

1. et 2. Au village, deux générations. Les deux ont connu la ville, mais pas de la même façon. Le jeune homme y fait des études. Une nouvelle maison s'élève

(Photos et légende de Ph. HAERINGER)

lière à l'entreprise de modernisation du village. Si contribuer par un effort financier à l'amélioration

TABLEAU XII
Produits offerts au village lors de la dernière visite

| PRODUITS OFFERTS | % DU NOMBRE DE SUJETS AYANT RENDU VISITE DANS L'ANNÉE | % DU NOMBRE D'OBJETS OFFERTS |
|---|---|------------------------------|
| Produits alimentaires..... | 35 % | 19 % |
| Matériel de cuisine et produits d'entretien.. | 25 % | 14 % |
| Vêtements..... | 17 % | 9 % |
| Produits pharmaceutiques..... | 14 % | 8 % |
| Fournitures scolaires..... | 10 % | 5 % |
| Matériel agricole et de construction..... | 7 % | 4 % |
| Numéraire..... | 77 % | 41 % |



2

des conditions de vie dans sa communauté natale permet d'apparaître comme jouissant d'une situation matérielle aisée, c'est parfois aussi un moyen de lutter contre les sentiments de culpabilité qui se font jour lorsque surgissent des difficultés qu'on a tôt fait d'attribuer à des actes de malveillance venant de villageois jaloux.

Charles B., 30 ans, Bété : *« Je verse de l'argent pour moderniser mon village ; ce sont les émigrés qui versent le plus parce qu'ils en ont plus que les planteurs. C'est grâce à nous que le village est plus confortable, on a construit l'école, des puits, on a arrangé la route, on leur donne des conseils ».*

Outre les aides en espèces, systématiquement distribuées à l'occasion des visites, tous les produits de grande consommation disponibles dans la capitale constituent des présents appréciés : aliments frais et en conserve, matériel de cuisine et d'entretien,

médicaments, fournitures scolaires, vêtements, matériaux de construction et produits phyto-sanitaires.

Le mode de déplacement le plus utilisé pour « visiter » est le « taxi-brousse », transport souple et rapide sans être trop onéreux. La possession d'un véhicule personnel, rêve fréquemment caressé, facilite les déplacements mais le coût élevé des dépenses en carburant et entretien contraint fréquemment le propriétaire à partager les frais avec des compatriotes du même village ou de la même région. Plus de temps peut ainsi être réservé au séjour, sans compter la fierté de traverser le village au volant et de se garer devant la maison.

3. Les biens-fonds : terres et maisons

Exploitations agricoles et bâtiments à usage domestique sont les principales formes prises par les intérêts économiques villageois des néo-citadins, les activités commerciales n'étant que très rarement attestées.

Les droits ont fait l'objet d'investigations sous cinq rubriques : estimation de leur importance et localisation géographique, projets d'acquisition ou de création, origine et nature des activités culturelles pratiquées, mode de faire-valoir, estimation des revenus et précisions sur leur utilisation.

A l'interrogation initiale portant sur la détention de droits fonciers, question libellée à dessein en termes imprécis pour couvrir la diversité des cas, moins du tiers des sujets ont répondu affirmativement. Compte tenu de cette diversité, allant de droits coutumiers résiduels sur des friches aux propriétés de rapport dûment immatriculées, et eu égard aux incitations à ouvrir de nouvelles plantations, prodiguées et renouvelées par les pouvoirs publics à l'adresse tant des citadins que des ruraux (1), la proportion relevée est plutôt modeste.

TABLEAU XIII
Détention de droits fonciers

| DROITS FONCIERS | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|--|-----------------------------|
| Déclarent être détenteurs de droits fonciers..... | 32 % (1) |
| Déclarent ne pas être détenteurs de droits fonciers..... | 67 % (2) |
| Refusent de répondre..... | 1 % |
| TOTAL..... | 592 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 29 à 35 % au seuil de 5 %.
(2) Limites de confiance allant de 64 à 70 % au seuil de 5 %.

(1) Exaltation du travail de la terre dans les discours officiels, valorisation de la condition de planteur, octroi de primes et de crédits, création d'une « coupe nationale du progrès ».

TABLEAU XIV

Droits fonciers et appartenance socio-culturelle

| GROUPES SOCIO-CULTURELS | POSSÈDENT UNE PLANTATION | N'EN POSSÈDENT PAS | N.R. | TOTAL |
|---|--------------------------|--------------------|------|-------------|
| Akan lagunaires..... | 49 % | 49 % | 2 % | 90 = 100 % |
| Akan du centre (Baoulé)..... | 15 % | 83 % | 2 % | 92 = 100 % |
| Akan de l'Est (Agni, Abron, Nzima)..... | 35 % | 65 % | — | 98 = 100 % |
| Mandé du Sud (Dan, Gouro, Gban)..... | 32 % | 68 % | — | 68 = 100 % |
| Krou (Dida, Godié)..... | 37 % | 63 % | — | 70 = 100 % |
| Krou (Beté)..... | 28 % | 72 % | — | 106 = 100 % |
| Krou (Guéré, Krou, Bakwe)..... | 26 % | 74 % | — | 68 = 100 % |
| TOTAL..... | 31 % | 68 % | 1 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

La répartition des fréquences selon l'appartenance socio-culturelle met en lumière des écarts importants entre les groupes baoulé et akan lagunaires, le premier présentant un pourcentage de « nantis » au-dessous de la moyenne alors que le second se situe dans un rapport inverse. Les autres groupes s'écartent peu de la moyenne.

Les hypothèses susceptibles de rendre compte de la manière la plus plausible de ces écarts font intervenir la pression foncière et la proximité de la métropole, l'une et l'autre de ces suppositions étant étayées par les dires des enquêtés.

Le pays baoulé comprend, autour des villes de Bouaké, Dimbokro, Didiévi et M'bahiakro, à la limite forêt-savane, dans une région d'où sont originaires bon nombre de membres de ce groupe, de larges plages de densité démographique élevée. L'extension rapide des cultures de rente y a entraîné une occupation exhaustive du terroir et le manque de terre y est présenté par des sujets appartenant aux tranches d'âge les plus jeunes comme étant à l'origine du départ pour la ville.

Parmi les originaires des pays akié et adioukrou limitrophes de la capitale, émigrés d'âge mûr et anciennement installés en ville, on rencontre malgré une forte emprise foncière, de nombreux possesseurs de plantations personnelles, entretenues en recourant au service d'un métayer rétribué au tiers, mode de gestion rendu possible par la faible distance de la capitale.

La ventilation selon l'âge, l'ancienneté en ville et les revenus, variables fortement liées, dévoile des variations significatives qui suivent l'évolution du statut social du citadin : accroissement de ses chances d'héritage, élargissement de sa base économique autorisant des investissements ruraux en rapport avec son souci de plus en plus marqué de préserver ses vieux jours par une rente foncière en attendant le repli villageois.

Le projet unanimement exprimé par les émigrés sans terre de se donner des racines, s'accroît dans des proportions semblables. Ce dessein est fréquemment associé à celui d'acquisitions immobilières de rapport dans la ville chef-lieu.

TABLEAU XV

Droits fonciers et âge

| AGE | POSSÈDENT UNE PLANTATION | N'EN POSSÈDENT PAS | TOTAL |
|----------------------|--------------------------|--------------------|-------------|
| Moins de 30 ans..... | 19 % | 81 % | 243 = 100 % |
| De 31 à 40 ans..... | 32,5 % | 67,5 % | 243 = 100 % |
| Plus de 40 ans..... | 57 % | 43 % | 115 = 100 % |
| TOTAL..... | 32 % | 68 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

TABLEAU XVI
Droits fonciers et ancienneté en ville

| ANCIENNETÉ EN VILLE | POSSÈDENT UNE PLANTATION | N'EN POSSÈDENT PAS | TOTAL |
|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------|
| Moins d'1 an..... | 0 % | 100 % | 6 = 100 % |
| De 1 à 2 ans..... | 17 % | 83 % | 18 = 100 % |
| De 3 à 5 ans..... | 23 % | 77 % | 71 = 100 % |
| De 6 à 10 ans..... | 34 % | 66 % | 213 = 100 % |
| Plus de 10 ans..... | 35 % | 65 % | 284 = 100 % |
| TOTAL..... | 32 % | 68 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

TABLEAU XVII
Droits fonciers et revenus

| REVENUS MENSUELS | POSSÈDENT UNE PLANTATION | N'EN POSSÈDENT PAS | TOTAL |
|--------------------------------|--------------------------|--------------------|-------------|
| Moins de 70.000 F CFA..... | 24 % | 76 % | 160 = 100 % |
| De 71.000 à 90.000 F CFA..... | 25 % | 75 % | 118 = 100 % |
| De 91.000 à 140.000 F CFA..... | 37 % | 63 % | 65 = 100 % |
| Plus de 140.000 F CFA..... | 51 % | 49 % | 53 = 100 % |
| Chômage..... | 33 % | 66 % | 36 = 100 % |
| Non-réponses..... | 36 % | 64 % | 160 = 100 % |
| TOTAL..... | 32 % | 68 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 5 %.

TABLEAU XVIII
Projets d'acquisition de plantations selon l'âge

| AGE | PROJETTENT D'ACQUÉRIR UNE PLANTATION | NE FONT PAS DE PROJET OU NON-RÉPONSES | TOTAL DES SUJETS NON POSSESSEURS DE PLANTATION |
|----------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|--|
| Moins de 30 ans..... | 84 % | 16 % | 197 = 100 % |
| De 31 à 40 ans..... | 89 % | 11 % | 158 = 100 % |
| Plus de 40 ans..... | 90 % | 10 % | 49 = 100 % |
| TOTAL..... | 88 % (1) | 12 % | 404 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

(1) Limites de confiance allant de 85 à 91 % au seuil de 5 %.

L'origine des droits fonciers fournit le critère de classification le plus pertinent. Les droits acquis par voie d'héritage représentent 40 % des réponses affirmatives. Entrent dans cette catégorie la plupart des

parcelles occupées par des cultures vivrières (qui ne constituent, au demeurant, qu'une faible fraction du capital foncier) et une partie des plantations de rapport (1); plantations de café, de cacao, planta-

(1) Pendant les trois premières années succédant au défrichage, les parcelles occupées par les plants de cacao sont complantées en vivriers.

tions mixtes, champs de riz, d'ananas, cocoteraies, bananeraies et palmeraies. Les superficies sont dans l'ensemble très modestes, ne dépassant pas 5 hectares. Ces droits sont souvent indivis.

TABLEAU XIX
Origine des plantations

| ORIGINE DE LA PLANTATION | % DU NOMBRE DE SUJETS POSSESSEURS D'UNE PLANTATION |
|--------------------------|--|
| Plantation héritée..... | 40 % (1) |
| Plantation créée..... | 43 % (2) |
| Plantation achetée..... | 17 % (3) |
| TOTAL..... | 189 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 34 à 46 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 37 à 49 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance allant de 11 à 23 % au seuil de 5 %.

TABLEAU XX
Cultures pratiquées

| CULTURES PRACTIQUÉES | % DU NOMBRE DE SUJETS POSSESSEURS D'UNE PLANTATION |
|--|--|
| Café..... | 11 % (1) |
| Cacao..... | 37 % (2) |
| Café et cacao..... | 42 % (3) |
| Vivres auto-consommés... | 2 % (4) |
| Vivres partiellement ou totalement commercialisés... | 6 % (5) |
| Plantations en croissance... | 2 % (6) |
| TOTAL..... | 189 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 7 à 15 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 33 à 41 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance allant de 38 à 46 % au seuil de 5 %.

(4) Limites de confiance allant de 0 à 6 % au seuil de 5 %.

(5) Limites de confiance allant de 2 à 10 % au seuil de 5 %.

(6) Limites de confiance allant de 0 à 6 % au seuil de 5 %.

Ces plantations sont le plus souvent exploitées sans recourir à une main-d'œuvre directement rémunérée mais grâce à l'aide d'un ayant-droit vivant sur place, auquel revient parfois le soin d'en commercialiser le produit.

Le parent-exploitant reçoit la moitié de la récolte selon le principe de l'*abuñu* (1), le reliquat étant partagé entre les autres ayants-droit. Dans bon nombre de cas, l'émigré n'en tire aucun avantage

(1) Métayage à 50 %.

(2) Métayage au tiers.

TABLEAU XXI

Conditions d'entretien et origine des plantations

| CONDITIONS D'ENTRETIEN / ORIGINE DE LA PLANTATION | PAR UN PARENT | PAR DES MANGÈVRES | TOTAL |
|---|---------------|-------------------|-------------|
| | Héritage..... | 63 % | 37 % |
| Création..... | 57 % | 43 % | 82 = 100 % |
| Achat..... | 40 % | 60 % | 31 = 100 % |
| TOTAL..... | 57 % | 43 % | 189 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 5 %.

pécuniaire ; au nom de la solidarité familiale, la recette est abandonnée au parent villageois qui entretient la parcelle.

43 % des émigrés ont eu recours à des créations pour se constituer une propriété foncière. Il s'agit de parcelles porteuses de cultures industrielles, plus rarement vivrières, entreprises sur des friches détenues en indivision lignagère.

Certains de ces exploitants-citadins ont ouvert leur plantation alors qu'ils étaient enfants, à l'instigation d'un père prévoyant ayant fourni à chacun de ses fils les moyens de se constituer un bien personnel. Il peut s'agir, dans quelques cas, de friches achetées.

Les opérations de défrichement, les plus coûteuses, sont en général réalisées par étapes, au fur et à mesure des possibilités monétaires, de sorte qu'au contraire des investissements urbains, la création d'une plantation n'exige pas un capital de départ important. Les revenus d'entreprises créées en ville, telles que taxis, ateliers de réparation, commerces, peuvent d'ailleurs en constituer la source de financement.

Les travaux de défrichement font intervenir une main-d'œuvre occasionnelle (journalière ou mensuelle) ; ceux, ultérieurs, nécessaires à l'entretien et aux récoltes sont effectués par des manœuvres permanents rémunérés selon le principe de l'*abusan* (2).

Il est moins fréquent que des parents participent à la gestion de la plantation à titre d'associés, ne serait-ce que pour contrôler le travail des manœuvres. C'est en général le planteur lui-même qui commercialise sa récolte.

Les plantations acquises par voie d'achat forment la dernière catégorie qui représente 17 % de l'ensemble des droits fonciers recensés. Ce sont exclusivement

TABLEAU XXII
Origine des plantations et répartition des revenus

| ORIGINE DE LA PLANTATION \ RÉPARTITION DES REVENUS | A L'ÉMIGRÉ EXCLUSIVEMENT | PARTAGE AVEC UN PARENT | ENTIÈREMENT A UN PARENT | TOTAL |
|--|--------------------------|------------------------|-------------------------|-------------|
| Héritage..... | 31 % | 43 % | 26 % | 76 = 100 % |
| Création..... | 39 % | 41 % | 20 % | 82 = 100 % |
| Achat..... | 58 % | 36 % | 6 % | 31 = 100 % |
| TOTAL..... | 39 % | 41 % | 38 % | 189 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 10 %.

des cultures marchandes, industrielles ou vivrières (riz, ananas, bananes, palmistes, légumes frais).

Ces parcelles ont été achetées à titre personnel mais sont rarement immatriculées. L'achat a porté soit sur des friches, soit sur des plantations immatures ou en production. On ne rencontre ce dernier cas que dans les zones à forte pression foncière ; partout ailleurs, on préfère ouvrir sa plantation, étant ainsi assuré de bons rendements pendant toute la durée de la période de production.

C'est l'émigré lui-même qui prend généralement en charge l'entretien, se faisant parfois aider par un parent au village pour superviser le travail du métayer. Le partage des recettes est rare.

Ces plantations « achetées » sont celles qui répondent le plus souvent à des préoccupations mercantiles et à propos desquelles on peut véritablement parler de planteurs-entrepreneurs et de double activité économique. La plantation devient un placement parmi d'autres, plus ou moins rentable d'ailleurs. Elle peut, pour certains cadres, servir de justification vis-à-vis des instances politiques ; on donne, et on se donne, l'illusion d'un retour à la terre en pratiquant des cultures nobles.

Raymond H., 32 ans, Bété : « J'ai ouvert ma plantation en 1979 et elle me donne beaucoup de fierté. Je l'entretiens et je la fais visiter. Les planteurs du village font comme moi pour gagner plus d'argent. J'ai donné le bon exemple comme nous l'a demandé le Président ».

Lorsque la plantation rapporte, les revenus sont rarement réinvestis dans l'agriculture. Ils servent principalement à améliorer les conditions de vie en ville et aident à scolariser les enfants dont l'avenir se situe le plus souvent hors du milieu rural.

TABLEAU XXIII
Possession d'une maison au village

| POSSÈDENT UNE MAISON AU VILLAGE | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|---------------------------------|-----------------------------|
| Oui..... | 28 % (1) |
| Non..... | 72 % (2) |
| TOTAL..... | 592 = 100 % |

- (1) Limites de confiance allant de 25 à 31 % au seuil de 5 %.
- (2) Limites de confiance allant de 69 à 75 % au seuil de 5 %.

TABLEAU XXIV
Possession d'une maison au village selon l'âge

| MAISON \ AGE | — DE 30 ANS | DE 31 A 40 ANS | PLUS DE 40 ANS |
|---------------------------|-------------|----------------|----------------|
| Possèdent une maison..... | 15 % | 29 % | 49 % |
| N'en possèdent pas..... | 85 % | 71 % | 51 % |
| TOTAL..... | 243 = 100 % | 234 = 100 % | 116 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

(2) Le prix est très variable, plus en rapport avec les ressources de l'acheteur qu'avec la superficie, la qualité des terres et des cultures ou leur situation.

Le parc immobilier villageois a fait l'objet d'un dénombrement assorti d'informations portant sur les conditions d'acquisition, de construction et d'occupation ainsi que, pour ceux qui ne détiennent rien, sur les projets. N'ont été retenus dans cette estimation que les bâtiments présentant une valeur marchande, c'est-à-dire édifiés en dur.

La proportion d'ensemble de ceux qui se déclarent propriétaires dépasse à peine le quart de l'échantillon mais s'accroît très sensiblement avec l'âge et partant avec le niveau de revenus et les perspectives de retour, pour atteindre 50 % dans les tranches supérieures.

Quant à ceux qui ne bénéficient pas de ce statut, ils projettent presque tous de faire bâtir au village, à tout le moins en expriment-ils le souhait.

TABLEAU XXV

Projets de ceux qui n'ont pas de maison au village

| SOUHAITENT FAIRE BÂTIR AU VILLAGE | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|--------------------------------------|--------------------------------|
| Oui..... | 95 % (1) |
| Non..... | 5 % (2) |
| TOTAL..... | 426 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 93 à 97 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 3 à 7 % au seuil de 5 %.

Les constructions ont été pour la plupart édifiées par les propriétaires eux-mêmes ; rares sont celles qui ont été reçues en héritage ou achetées.

TABLEAU XXVI

Origine des maisons villageoises des émigrés

| ORIGINE DE LA MAISON AU VILLAGE | % DU NOMBRE DE SUJETS POSSÉDANT UNE MAISON |
|------------------------------------|---|
| Maison construite par l'émigré | 94 % (1) |
| Maison héritée ou achetée... | 6 % (2) |
| TOTAL..... | 166 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 91 à 97 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 3 à 9 % au seuil de 5 %.

Presque toutes sont occupées d'une façon permanente, le plus souvent par des proches, au bénéfice direct desquels elles ont fréquemment été édifiées.

Rêve de maints émigrés de condition modeste locataires d'humbles logis urbains, réalisé grâce à une épargne accumulée avec opiniâtreté au fil des années, la maison au village concrétise des aspirations

TABLEAU XXVII

Occupants des maisons villageoises

| OCCUPANTS DE LA MAISON AU VILLAGE | % DU NOMBRE DE SUJETS POSSÉDANT UNE MAISON |
|---|---|
| Proches parents (mère, père, frères, enfants, tantes, oncles). | 78 % (1) |
| Parents plus éloignés..... | 8 % (2) |
| Maison non-occupée..... | 14 % (3) |
| TOTAL..... | 166 = 100 % |

(1) Limites de confiance allant de 72 à 84 % au seuil de 5 %.

(2) Limites de confiance allant de 2 à 14 % au seuil de 5 %.

(3) Limites de confiance allant de 8 à 18 % au seuil de 5 %.

plus profondes que le seul souci de préparer une réinsertion rurale au soir de la vie ou le désir de paraître aux yeux des villageois.

Pour l'émigré quotidiennement confronté à un univers citadin âpre, marqué par l'anonymat et l'indifférence, elle constitue un élément sécurisant, un facteur de stabilité et d'équilibre. De pair avec la plantation et au même titre que l'association d'originaires, elle procure une image de protection et de refuge face aux risques de revers dus au chômage et à la maladie.

Antoine F., 48 ans, Abron : « *J'ai une maison au village pour ma vieillesse quand je rentrerai. Maintenant je suis tranquille pour ma famille, je peux rentrer si je chôme, je ne laisserai pas mes enfants dans la rue si je n'ai plus d'argent* ».

Expression de l'attachement au terroir, la maison y contribue dans de larges proportions en y ancrant l'émigré qui s'y plaît et se plaît à s'y montrer.

Jean-Claude D., 37 ans, Agni : « *J'ai construit ma maison au village pour aider ma famille au pays qui vit avec plus de plaisir, me montre sa reconnaissance quand je viens la voir. Elle me rend content* ».

Dotée par nature d'une forte visibilité que l'on s'efforce d'accentuer par des détails architecturaux et de confort propres à attirer l'attention, elle affirme de la manière la plus valorisante un poids économique, une situation matérielle perçue comme florissante par des villageois plus démunis, une relative aisance qui ne peut s'exprimer de la même façon en ville où l'émigré, noyé dans la masse, n'a pas de références et où le niveau de compétition est du reste beaucoup trop élevé pour qu'il songe à y participer.

Associée à la plantation, la maison au village procure enfin la satisfaction de constituer et de laisser un héritage qui honorerait l'émigré dans la mémoire de ses descendants, un édifice par lequel il aura, à l'intention des générations futures, imprimé sa mar-

que sur le paysage villageois, une sorte de cénotaphe qui exaltera son souvenir.

Adolphe J., 50 ans, Baoulé : « *Je construis ma maison pour qu'on ne m'oublie pas, pas seulement demain mais après la mort. Quand mes enfants auront tous leurs enfants comme moi aujourd'hui, ils y habiteront et penseront à moi; je laisserai une mémoire d'avoir fait quelque chose pour eux en les abritant pour des siècles. Ils diront c'est Adolphe qui nous a fait tout ce bien, c'était un homme bon, un grand homme. Je voudrais qu'ils pensent tout ce bien de moi* ».

Ces aspirations contrastent avec l'indifférence dont témoignent souvent les planteurs villageois à l'égard de leurs biens fonciers, allant parfois jusqu'à s'en défaire pour peu que les besoins pécuniaires se fassent sentir.

4. Participation à la vie sociale du village et aux décisions communautaires

Quels rôles les nouveaux abidjanais jouent-ils dans le fonctionnement des institutions, tant traditionnelles que modernes, de leur village? Dans notre article précédent (pp. 551-566) portant sur le même échantillon, nous avons déjà mentionné la participation des plus nantis des émigrés aux activités des associations de modernisation, qui leur permettent de s'affirmer comme leaders du changement. Dans le chapitre II du présent article, nous avons évoqué la

présence quasi-obligée des citadins aux funérailles et leur contribution pécuniaire en de telles occasions. Certains participent aussi aux manifestations coutumières : fête de génération dans les sociétés lagunaires de Basse-Côte, fête de l'or chez les Adioukrou, fête de l'igname chez les Agni.

Nous disposons d'un autre indicateur de l'intensité de leur intégration villageoise : la part active qu'ils prennent sur place aux décisions collectives. Près du tiers assistent régulièrement aux assemblées qui se tiennent d'ailleurs souvent en période de congé : Noël, Pâques, mois d'août. 6 % sont des notables, membres du conseil de village. Nous ne sommes pas parvenus à établir une statistique précise portant sur la proportion d'émigrés dans les assemblées et conseils mais nos informateurs-enquêtés nous affirment qu'ils y sont nombreux.

TABLEAU XXVIII
Participation aux affaires villageoises

| PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE ET AU CONSEIL VILLAGEOIS | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|---|-----------------------------|
| Participant régulièrement à l'assemblée du village..... | 178 = 30 % (1) |
| Sont membres du conseil villageois..... | 34 = 6 % (2) |

(1) Limites de confiance allant de 27 à 33 % au seuil de 5 %.
(2) Limites de confiance allant de 31 à 37 % au seuil de 5 %.

TABLEAU XXIX
Participation à l'assemblée villageoise selon l'âge

| AGE | — DE 25 ANS | DE 25 A 30 ANS | DE 31 A 40 ANS | DE 41 A 50 ANS | + DE 50 ANS | TOTAL |
|--|-------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| Participation à l'assemblée villageoise par tranche d'âge..... | 4 % | 38 % | 42 % | 10 % | 6 % | 178 = 100 % |
| Poids des tranches d'âge dans l'échantillon..... | 3 % | 38 % | 39,5 % | 15,5 % | 4 % | 592 = 100 % |

χ^2 non significatif au seuil de 5 %.

TABLEAU XXX
Participation au conseil villageois selon l'âge

| AGE | — DE 25 ANS | DE 25 A 30 ANS | DE 31 A 40 ANS | DE 41 A 50 ANS | + DE 50 ANS | TOTAL |
|--|-------------|----------------|----------------|----------------|-------------|-------------|
| Participation au conseil villageois par tranche d'âge..... | 0 % | 35 % | 35 % | 15 % | 15 % | 34 = 100 % |
| Poids des tranches d'âge dans l'échantillon..... | 3 % | 38 % | 39,5 % | 15,5 % | 4 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 5 %.

La ventilation selon l'âge fournit des estimations méritant d'être relevées. Pour ce qui concerne la présence des émigrés aux assemblées de village, il apparaît que les participants se répartissent également dans les différentes classes, au prorata de leur poids dans l'échantillon.

Par contre, les nouveaux citoyens membres de conseils villageois sont, toutes proportions gardées,

plus fréquemment des hommes âgés ; les plus jeunes en sont d'ailleurs complètement absents.

Il en va de même lorsqu'on prend en considération le niveau de ressources déclaré. Il semblerait que ceux bénéficiant des revenus mensuels les plus élevés assistent plus souvent aux assemblées que ceux dont les moyens matériels d'existence sont les plus modestes. En ce qui concerne l'appartenance à des conseils de notables, les résultats ne sont pas significatifs.

TABLEAU XXXI
Participation aux assemblées et conseils villageois selon les revenus

| TRANCHES DE REVENUS MENSUELS | — DE 70.000 F CFA | DE 71.000 A 90.000 F CFA | DE 91.000 A 140.000 F CFA | + DE 140.000 F CFA | CHÔMAGE | TOTAL |
|---|----------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------|---------|-------------|
| Participation à l'assemblée villageoise par tranche de revenus..... | 17 % | 12 % | 19 % | 16 % | 36 % | 178 = 100 % |
| Participation au conseil villageois par tranche de revenus..... | 41 % | 17 % | 24 % | 6 % | 12 % | 34 = 100 % |
| Tranches de revenus dans l'échantillon..... | 27 % | 20 % | 11 % | 9 % | 33 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatifs au seuil de 5 %.

De la même manière qu'il restreint la fréquence et la durée des visites que l'on rend au village, l'éloignement est un obstacle à la participation des émigrés aux manifestations de la vie politique locale, comme

le souligne le tableau suivant : plus la distance entre Abidjan et les villages s'accroît et moins nombreux sont les néo-citadins déclarant leur présence aux assemblées villageoises.

TABLEAU XXXII
Participation à l'assemblée villageoise selon la distance du village

| DISTANCE DU VILLAGE | DE 30 A 100 KM | DE 101 A 200 KM | DE 201 A 300 KM | DE 301 A 400 KM | + DE 400 KM | TOTAL |
|--|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------|-------------|
| Participation à l'assemblée villageoise..... | 9 % | 18 % | 44 % | 20 % | 9 % | 178 = 100 % |
| Référence échantillon..... | 10 % | 16 % | 35 % | 19 % | 20 % | 592 = 100 % |

χ^2 très significatif au seuil de 1 %.

5. Projets résidentiels : mourir au village ou à la ville?

On a souvent dit et écrit que le départ pour la ville n'est que rarement définitif, qu'il ne s'agit le plus souvent que d'un long détour durant la phase la plus active de la vie et qu'au soir de celle-ci, l'émigré réintègre la communauté rurale dont il est issu.

Qu'en est-il précisément pour les émigrés originaires des régions méridionales de Côte-d'Ivoire installés à Abidjan? En l'absence d'enquêtes directes

menées en milieu rural-même, l'évaluation des projets formés par les nouveaux abidjanais fournit un indicateur de tendances. Souhaitent-ils terminer leurs jours dans la capitale, « au quartier »? Envisagent-ils de rentrer au village de leurs racines, lequel n'est pas nécessairement celui où ils sont nés?, choisissent-ils l'une des solutions intermédiaires consistant à s'installer dans une ville de leur milieu socio-culturel, dans une ville hors de ce milieu mais où ils ont pu naître et grandir, optent-ils enfin pour un autre milieu rural qui peut être celui de leur enfance?

Ce sont ces différentes options qui ont été proposées à nos informateurs dont les réponses sont consignées dans le tableau suivant.

TABLEAU XXXIII
Projets résidentiels

| PROJETS RÉSIDENTIELS | % DU NOMBRE TOTAL DE SUJETS |
|--|-----------------------------|
| Retourner au village..... | 57 % (1) |
| Demeurer à Abidjan..... | 23 % (2) |
| S'installer dans une ville du milieu d'origine..... | 17 % (3) |
| S'installer dans une autre ville de Côte d'Ivoire..... | 2 % (4) |
| S'installer dans un autre milieu rural de C.I..... | — |
| Indécis..... | 1 % (5) |
| TOTAL..... | 592 = 100 % |

- (1) Limites de confiance allant de 53 à 61 % au seuil de 5 %.
- (2) Limites de confiance allant de 19 à 27 % au seuil de 5 %.
- (3) Limites de confiance allant de 13 à 21 % au seuil de 5 %.
- (4) Limites de confiance allant de 0 à 6 % au seuil de 5 %.
- (5) Limites de confiance allant de 0 à 5 % au seuil de 5 %.

On relève dès l'abord que la quasi-totalité des sujets semblent nourrir des projets précis. On retiendra en second lieu que, si plus de la moitié envisagent effectivement de finir leurs jours au village, près du quart trouvent, selon l'expression de l'un d'entre eux, « que rien ne vaut Abidjan ». Moins nombreux sont ceux qui projettent de s'installer dans une ville de leur milieu d'origine, rarissimes ceux qui optent pour une ville extérieure à ce milieu.

Une analyse de la « pénétration » des différentes attitudes en matière de projets résidentiels en fonction de la relation entre milieu natal et milieu d'origine s'impose à l'esprit. La comparaison n'est malheureusement possible qu'entre les deux situations dominantes, les effectifs d'originaires de milieux extérieurs à leur ethnie étant trop faibles pour être rapprochés.

La hiérarchie des options n'est pas identique dans les deux groupes retenus :

On relève que si dans les deux groupes l'option « retour au village » est largement majoritaire, elle s'exprime avec le plus de vigueur chez ceux qui sont nés ou ont passé leur enfance en ville. L'installation dans une autre ville de Côte d'Ivoire (extérieure à leur milieu d'origine) attire peu de sujets, ce qui n'a rien pour surprendre.

TABLEAU XXXIV
Projets résidentiels et relation au milieu d'origine

| IDENTITÉ DU MILIEU D'ORIGINE PROJETS | MILIEU RURAL ETHNIQUE | MILIEU RURAL EXTÉRIEUR A L'ETHNIE | MILIEU URBAIN ETHNIQUE | MILIEU URBAIN EXTÉRIEUR A L'ETHNIE | TOTAL |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|------------------------------------|-------------|
| | Retourner au village d'origine..... | 54 % | 50 % | 64 % | 46 % |
| Demeurer à Abidjan..... | 29 % | 30 % | 10 % | 23 % | 23 % |
| S'installer dans une ville du milieu d'origine..... | 14 % | 10 % | 24 % | 8 % | 17 % |
| S'installer dans une autre ville de C.I..... | 1 % | — | 2 % | 23 % | 2 % |
| S'installer dans un autre milieu rural de C.I..... | — | — | — | — | — |
| Indécis..... | 2 % | 10 % | — | — | 1 % |
| TOTAL..... | 368 = 100 % | 20 = 100 % | 178 = 100 % | 26 = 100 % | 592 = 100 % |

χ² très significatif au seuil de 1 %.

Le choix consistant à s'établir définitivement à Abidjan est beaucoup moins fréquemment attesté chez les « urbains » de naissance que chez les ruraux, a contrario de l'option « ville du milieu ». C'est sur ce point que se différencient le plus les deux groupes. Quand ils n'optent pas pour un retour au village, les premiers projettent de se replier dans la ville de leur

enfance où ils ont, pour la plupart, conservé des attaches, alors que les seconds préfèrent demeurer dans la capitale.

Pierre A., Akié, 35 ans : « Je suis né à Adzopé où reste toujours mon frère ; mon papa et ma maman sont enterrés et je n'ai plus personne au village, seulement des parents. Je n'ai pas de plantation de mon père ni de

moi à cause du manque d'argent, la maison est ruinée. Il est mieux pour moi de retourner à Adzopé pour avoir de l'entr'aide avec mon frère et être en ville ».

Bi Lézié L., Gouro, 30 ans : « Je suis sans famille au village de Tiébeita et sans ami parce que je suis rare là-bas. A Abidjan, j'ai du monde autour de moi. J'ai pensé à Bouaflé mais c'est trop comme la brousse ».

Il est à souligner que les quelques sujets nés en milieu rural, mais à l'extérieur du cadre ethnique, ne se sentent pas attirés par ce milieu et que le caractère ténu des attaches conservées avec le milieu de leurs origines les incite plutôt à se fixer à Abidjan. Quant à ceux nés en ville, hors de leur ethnie, il semble qu'ils souhaitent autant retrouver ce milieu

TABLEAU XXXIV

Hiérarchie des projets résidentiels selon le milieu d'origine

| MILIEU RURAL ETHNIQUE | | MILIEU URBAIN ETHNIQUE | |
|--|------|--|------|
| Retourner au village | 54 % | Retourner au village | 64 % |
| Demeurer à Abidjan | 29 % | S'installer dans une ville du milieu | 24 % |
| S'installer dans une ville du milieu | 14 % | Demeurer à Abidjan | 10 % |
| Indécis | 2 % | S'installer dans une autre ville de C.I. | 2 % |
| S'installer dans une autre ville de C.I. | 1 % | Indécis | 0 % |

que rester à Abidjan. Les indécis ne se manifestent d'une manière perceptible que parmi les ruraux nés hors de leur ethnie, position effectivement peu confortable expliquant qu'ils soient nombreux à envisager, à tout prendre, de rester dans la capitale.

La répartition des choix résidentiels selon l'appartenance socio-culturelle met à jour des différences statistiquement significatives. Dans aucune des catégories la hiérarchie des choix ne se trouve modifiée par rapport à l'ordre général : retour au village, fixation à Abidjan, installation dans une ville du pays d'origine, installation dans une autre ville, avec des fréquences très faibles dans cette dernière option, comme on l'a précédemment noté.

Les projets de retour au village sont particulièrement nombreux chez les ressortissants des sociétés les plus éloignées de la capitale : Guéré, Krou, Bakwé, Dida, Godié. Cette tendance est toutefois moins affirmée chez les Mandé du sud, les Dan, les Gouro, les Gban et les Baoulé.

Les projets de fixation à Abidjan s'observent le plus fréquemment chez les Akan lagunaires, dont les sociétés sont voisines de la capitale, ainsi que chez ceux de l'est, Agni, Abron, Nzima, qui en sont relativement proches. C'est dans le groupe Krou, Bété exceptés, que cet objectif est le plus rare. L'installation dans une ville secondaire située dans l'aire socio-culturelle d'origine est un projet souvent attesté, particulièrement chez les Mandé du sud, qui ne sont tentés ni par un retour au village ni par une fixation définitive à Abidjan.

TABLEAU XXXV

Projets résidentiels et appartenance socio-culturelle

| PROJETS RÉSIDENTIELS | SOCIÉTÉS | | | | | | | ENSEMBLE |
|--|--------------------|-------------------------------|--|---|--------------------------|----------------|------------------------------------|-------------|
| | AKAN LAGUNAIRES | AKAN DU CENTRE (BAOULÉ) | AKAN DE L'EST (AGNI, ABRON, NZIMA) | MANDE DU SUD (DAN, GOURO, GBAN) | KROU (DIDA, GODIE) | KROU (BETE) | KROU (GUERE, KROU, BAKWE) | |
| Retourner au village. | 58 % | 50 % | 55 % | 41 % | 69 % | 53 % | 76 % | 57 % |
| Demeurer à Abidjan. | 34 % | 25 % | 29 % | 18 % | 11 % | 24 % | 12 % | 23 % |
| S'installer dans une ville du milieu d'origine..... | 4 % | 15 % | 14 % | 38 % | 20 % | 19 % | 9 % | 17 % |
| S'installer dans une autre ville de Côte d'Ivoire..... | 2 % | 7 % | — | 3 % | — | 2 % | 3 % | 2 % |
| S'installer dans un autre milieu rural de Côte d'Ivoire..... | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Indécis..... | 2 % | 2 % | 2 % | — | — | 2 % | — | 1 % |
| TOTAL..... | 90 = 100 % | 92 = 100 % | 98 = 100 % | 68 = 100 % | 70 = 100 % | 106 = 100 % | 68 = 100 % | 592 = 100 % |

X² significatif au seuil de 1 %.

L'option pour une ville secondaire est, à l'inverse, un choix que peu d'Akan lagunaires formulent.

Enfin, pour ce qui concerne l'installation dans une ville de Côte d'Ivoire étrangère au milieu d'origine, les fréquences sont très faibles dans tous les groupes, excepté chez les Baoulé.

Si l'on admet la légitimité de la démarche consistant à caractériser des attitudes collectives à l'aide de statistiques renvoyant à des expressions individuelles, il devient possible de tracer quelques portraits-types, enrichis par les entretiens accompagnant les questionnaires.

Provenant de milieux proches de la capitale, les Akan lagunaires sont tout à la fois tentés par la perspective de s'y fixer d'une manière définitive et par le projet d'un retour villageois. Compte tenu de la faible distance les séparant de leur pays, ils peuvent fort bien, comme l'envisage l'un deux, faire alterner résidence abidjanaise et villégiature rurale. Ainsi peut-on expliquer le peu d'attrait que présente à leurs yeux la vie dans une ville secondaire de leur pays et, a fortiori, dans une autre région.

La vie dans la capitale paraît, tous comptes faits, présenter pour les Baoulé plus d'agréments que d'inconvénients aussi envisagent-ils favorablement

d'y demeurer. Le retour au pays, village ou ville, les attire d'autant moins que bon nombre d'entre eux n'y ont jamais vécu. Ainsi comprend-on mieux que l'installation dans une ville étrangère puisse assez souvent leur sembler procéder d'un bon choix.

Akan de l'est, Agni, Abron et Nzima, expriment un fort penchant pour la capitale, restant peu attirés par les autres villes, où qu'elles se situent.

Attachés au milieu urbain mais aussi soucieux de retrouver leur cadre ethnique, les Mandé du sud, Dan, Gouro et Ghan ne sont pas plus séduits par la perspective de rester à Abidjan que par celle de rentrer au village.

Les Bété présentent le profil le plus proche de la moyenne : ils apprécient suffisamment la vie citadine pour souhaiter demeurer en ville tout en formant le projet de se réinsérer dans leur milieu socio-culturel, d'où leur préférence pour une installation dans une ville secondaire.

Quant aux Dida et aux Guéré, leur souhait le plus affirmé est de rentrer au pays, que ce soit dans leur village ou dans une ville.

Les Krou de l'ouest enfin n'ont d'autre projet que de finir leurs jours au village.

TABLEAU XXXVI
Projets résidentiels et âge

| PROJETS RÉSIDENTIELS | AGE | | | |
|--|-------------|----------------|-------------|-------------|
| | — DE 30 ANS | DE 31 A 40 ANS | + DE 40 ANS | ENSEMBLE |
| Retourner au village..... | 53 % | 57 % | 64 % | 57 % |
| Demeurer à Abidjan..... | 24 % | 23 % | 20 % | 23 % |
| S'installer dans une ville du milieu d'origine... .. | 17 % | 17 % | 13 % | 17 % |
| S'installer dans une ville de C.I..... | 3 % | 2 % | 3 % | 2 % |
| S'installer dans un autre milieu rural de C.I.... | — | — | — | — |
| Indécis..... | 3 % | 1 % | — | 1 % |
| TOTAL..... | 243 = 100 % | 234 = 100 % | 115 = 100 % | 592 = 100 % |

χ^2 significatif au seuil de 1 %.

Notons enfin que la ventilation des choix résidentiels selon les trois tranches d'âge montre une diminution du désir de demeurer à Abidjan ou de s'installer dans une ville du pays, et une augmentation symétrique des projets de retour au village au fur et à mesure que l'on avance en âge, comme si, avec le temps, les difficultés d'existence dans la capitale prenaient le pas sur les agréments, le village apparaissant comme le lieu de plus en plus privilégié où finir ses jours.

*
* *

En dépit de l'éloignement, d'occupations professionnelles astreignantes et de la modicité de leurs revenus, qui tendent à les couper de leurs racines, les Abidjanais du sud et du centre de la Côte d'Ivoire ont maintenu de solides attaches rurales.

Ils ont acquis ou constitué par eux-mêmes, après leur départ, grâce aux économies accumulées en ville, des biens matériels villageois, maisons et plantations, d'un faible poids économique certes, mais qui n'en jouent pas moins un rôle considérable dans leur équilibre psychologique en leur permettant d'envisager plus sereinement l'avenir.

Tout en constituant un gage de sécurité en cas de revers en ville, ces biens concourent à exprimer leur réussite, conformément à l'idéologie nationale qui valorise le statut du planteur-citadin, présenté comme l'un des acteurs essentiels de la prospérité de la nation ivoirienne.

L'émigré a le sentiment de faire preuve de patriotisme aux yeux de ses voisins, tant urbains que villageois, en mettant sa réussite au service du déve-

loppement de son village, de sa région, de son pays, Il se perçoit comme le promoteur du changement rural, par son exemple et par la sagesse de ses conseils dont sa condition de citadin, proche du pouvoir, ouvert à l'innovation, lui semble le plus sûr garant.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 18 novembre 1983*